



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 21/04/2021

CONVOCATION

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze avril, Jean Claude COURNEIL, Maire de LÉZAT-sur-LÈZE a convoqué le Conseil Municipal le vingt-et-un avril deux mille vingt-et-un, à dix-huit heures trente, dans la salle du conseil municipal tout en respectant les consignes de sécurité compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID 19.



L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-et-un avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire, Jean Claude COURNEIL.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS 17 : COURNEIL Jean Claude – GRANDET Véronique – LLUIS Claude – BLANDINIÈRES Lydia – LABORDE Jean – SACILOTTO Claudine – COUTARD Jean-Louis – DEDIEU Alain – PEZÉ Alain – FOCESATO Marie – PARROT Silvana - CARRIERE Ghislaine – ETCHEMENDIGARAY Xavier – VELOSO Angéline – ARABEYRE Josiane – REDINI Serge - CASTAGNÉ Dominique.

ABSENT EXCUSE 0 :

ABSENT 0 :

PROCURATION : 2 : SOULA David à LABORDE Jean – GILAMA Marie à REDINI Serge

Présents 15 + 2 procurations pour les délibérations 1-2-3-4

Présents 17 + 2 procurations pour les délibérations 5-6-8

Mesdames SACILOTTO Claudine et CARRIERE Ghislaine sont arrivées, à 18 h 50, pour l'ordre du jour 5

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Claude COURNEIL, Maire en exercice, qui procède à l'appel nominal des membres du conseil.

Véronique GRANDET et Claude LLUIS sont désignés comme secrétaires de séance.

Monsieur le Maire constate le quorum et donne lecture de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire précise qu'il faut enlever la question n°7 concernant la clôture de la régie « Quêtes et Dons » qui est du ressort du CCAS.

1. Emprunt : autorisation de signature de l'offre de prêt pour les travaux d'investissements de la commune pour l'année 2021 ;
2. Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège : Renforcement BT sur P10 Riverette ;
3. Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège : Effacement BT Avenue de Toulouse ;
4. Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège : contribution échelonnée pour les travaux d'éclairage du terrain d'entraînement de rugby ;
5. ECLA'EnR : Proposition de participation au capital d'une société coopérative d'intérêt collectif (société de production d'énergie renouvelable en Ariège) ;
6. Modification de la délibération portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire ;
- ~~7. Proposition de clôturer la régie de recettes « Quêtes et dons » ;~~
8. Centre de gestion : signature d'une convention pour l'intervention d'un service d'aide à l'archivage ;
9. Informations diverses.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il y a des remarques par rapport au compte-rendu de la séance du 8 avril 2021, transmis par mail à tous les élus. Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux présents de signer le feuillet de clôture de la séance du 8 avril et des séances des 25 mars et 25 février pour les élus qui étaient absents à la séance suivante.

Dominique CASTAGNÉ dit qu'il ne comprend pas la différence entre le compte-rendu et le procès-verbal.

Les délibérations ci-après ont toutes été adoptées

Délibérations prises lors de la séance	Objet
29-1	Vote du huis-clos
29-2	Signature contrat de prêt travaux investissement 2021
30	SDE09-Renforcement BT sur P10 Riverette
31	SDE09-Effacement BT Av. de Toulouse s/P10+s/P52
32	SDE09-Contribution échelonnée éclairage terrain de rugby
33	ECLA-ENr-Proposition de participation au capital d'une SCIC
34	Modification délibération portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire
35	Centre de Gestion09-Signature convention maintenance du syst. d'archivage de la commune

Délibération 29-1 – Vote du huis clos

Monsieur le Maire propose que la tenue de la séance soit à huis clos, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID 19, qui ne permet pas d'accueillir le public dans la salle retenue pour les séances du conseil municipal et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée.

Monsieur le Maire demande que l'assemblée se prononce sur la formation du huis-clos, pour l'ensemble de la séance.

Vote pour : 17

Délibération 29-2 – Emprunt : autorisation de signature de l'offre de prêt pour les travaux d'investissements de la commune pour l'année 2021

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 240 000.00 €.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2021-12 y attachées proposées par la Banque Postale, et après en avoir délibéré :

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Montant du contrat de prêt : 240 000.00 EUR
 Durée du contrat de prêt : 12 ans
 Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/07/2033

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 240 000.00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 08/06/2021, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel	: taux fixe de 0.56 %
Base de calcul des intérêts	: mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts	: périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement	: échéances constantes
Remboursement anticipé	: autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0.10 % du montant du contrat de prêt

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

Vote pour : 13

Vote contre : 4 (ARABEYRE-REDINI-CASTAGNÉ-GILAMA) Dominique CASTAGNÉ précise qu'ils votent contre pour les mêmes raisons que celles invoquées lors du vote du budget de la commune lors de la séance du 8 avril dernier.

Délibération 30 – Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège : Renforcement BT sur P10 Riverette

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que des travaux d'électricité « Renforcement BT sur P10 Riverette » doivent être réalisés.

Ces travaux relèvent du SDE09, auquel la commune a transféré sa compétence en la matière. Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 24 500 €

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- Demande au SDE09 la réalisation des travaux d'électricité « Renforcement BT sur P10 Riverette »
- Accepte la proposition de financement du SDE09 sur un programme d'électrification rurale.

Vote pour : 17

Délibération 31 – Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège : Effacement BT Avenue de Toulouse

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que des travaux d'électricité « Effacement BT avenue de Toulouse s/P10 + s/P52 » doivent être réalisés.

Ces travaux relèvent du SDE09, auquel la commune a transféré sa compétence en la matière. Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 150 000 €

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- Demande au SDE09 la réalisation des travaux d'électricité « Effacement BT avenue de Toulouse s/P10 + s/P52 »
- Accepte la proposition de financement du SDE09 sur un programme d'électrification rurale.

Vote pour : 17

Délibération 32 – Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège :
contribution échelonnée éclairage terrain de rugby

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux d'éclairage public, « Stade d'entraînement » sont réalisés.

Le montant global de l'opération s'élève à 46 000 € et la contribution de la commune est fixée à 33 759.90 €

Cette contribution sera effectuée par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal au chapitre 204 et sera amorti dès la première année suivant le 1^{er} paiement.

Le versement de la contribution sera échelonné sur 10 années et effectué à partir de l'échéancier envoyé par le SDE09.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- a pris acte de la réalisation des travaux d'éclairage public de « Stade d'entraînement » ;
- accepte de financer par fonds de concours la participation au SDE09 pour un montant global de 33 759.90€ versé selon un échéancier établi sur 10 années (soit 3 375.99 € / an).

Vote pour : 17

Délibération 33 - ECLA'EnR : Proposition de participation au capital d'une société coopérative d'intérêt collectif (société de production d'énergie renouvelable en Ariège) ;

Monsieur le Maire fait référence à l'exposé de Madame Raphaëlle MOUHOT (chargée de mission PNR) et Monsieur Frédéric BIELSA (bénévole à la SCIC), lors d'une réunion à la Communauté de Communes, et à la dernière discussion à ce sujet lors de la réunion du conseil municipal du 8 avril dernier, pour présenter la SCI ECLA-ENr qui est une société coopérative qui réunit des citoyens, des collectivités et des acteurs du territoire afin de :

- Produire des énergies renouvelables dans l'intérêt du territoire et de ses habitants ;
- Sensibiliser et mobiliser sur les enjeux de sobriété énergétique ;
Le format SCIC a été retenu par ECLA-ENr car il apparaissait comme le plus adapté pour le projet :
- 1 personne = une voix
- Une logique coopérative multi-partenariale : producteurs, bénéficiaires, bénévoles, collectivités publiques, associations etc.
- Finalité non spéculative.
Compte-tenu de ces informations, Monsieur le Maire propose d'approuver l'adhésion et la souscription de 10 Parts Sociales de la Commune au projet de la SCIC ECLA'EnR, soit 500 € au total.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- Approuve l'adhésion et la souscription de 10 parts sociales, soit 500 €.
- Charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire auprès de la société ECLA-ENr et de signer tous les documents utiles.

Vote pour : 19

**Délibération 34 - Modification de la délibération portant délégation d'attributions
du Conseil municipal au Maire**

Par délibération du 23 mai 2020, le conseil municipal avait donné délégation au Maire pour un certain nombre, des attributions du conseil municipal et notamment :

11° fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires des avocats, Notaire, Huissiers de justices et experts. Cette délégation d'attribution du conseil municipal n'est pas suffisante pour gérer l'ensemble des étapes liées aux actions en justice.

Monsieur le Maire propose donc, dans un souci de simplification administrative de rajouter la délégation suivante :

16° - Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les conditions suivantes :

- Saisine en demande, en défense ou intervention et représentation devant l'ensemble des juridictions de l'ordre administratif, y compris les juridictions spécialisées, tant en première instance, qu'en appel ou en cassation dans le cadre du contentieux de l'annulation, de la responsabilité contractuelle ou non contractuelle ou de tous autres contentieux, saisines ou affaires nécessitant, en demande ou en défense, de faire valoir les intérêts de la ville ;
- Saisine en demande, en défense ou intervention et représentation devant l'ensemble des juridictions de l'ordre judiciaire, qu'il s'agisse de juridictions civiles, pénales ou toutes autres juridictions spécialisées, tant en première instance, qu'en appel ou en cassation dans le cadre de tout contentieux ou affaires nécessitant, en demande ou en défense, de faire valoir les intérêts de la ville ;
- saisine en demande, en défense ou intervention et représentation devant l'ensemble des autorités administratives indépendantes dans le cadre de toute procédure nécessitant, en demande ou en défense, de faire valoir les intérêts de la ville ;
- Constitution de partie civile en vue d'obtenir réparation des préjudices personnels et directs subis par la ville du fait d'infractions pénales, ainsi que les consignations qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre de ces procédures ;
- Transiger avec les tiers dans la limite de 1000 euros.

Ghislaine CARRIERE demande si c'est la Trésorerie qui demande cette délégation supplémentaire ?

Monsieur le Maire précise que la Trésorerie a rejeté un mandat de règlement en faveur d'un avocat.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- Donne dans un souci de simplification administrative cette délégation supplémentaire à Monsieur le Maire afin de lui permettre de gérer l'ensemble des étapes liées aux actions en justice.

Vote pour : 19

**Délibération 35 - Centre de gestion : signature d'une convention pour l'intervention
d'un service d'aide à l'archivage**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Ariège, au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires et en vertu des articles 22 à 26-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, a développé un service d'aide à l'archivage à destination des collectivités territoriales partenaires.

Monsieur le Maire indique que la commune fait appel depuis plusieurs années au service archives du Centre de Gestion de l'Ariège en signant une convention annuelle. Il précise qu'il serait préférable d'adhérer par convention avec le Centre de Gestion de l'Ariège au service de maintenance du système d'archivage de la collectivité.

Les missions du service archives seraient les suivantes :

- L'intégration des archives de l'année N-2 ou N-3 dans le répertoire informatique des archives ;
- La cotation et l'identification des boîtes correspondantes ;
- L'organisation des boîtes dans le local à archives.

Le temps requis pour s'acquitter des prestations demandées est de 2 jours par an, selon le volume d'archives à traiter. Un devis sera établi par le CDG09 si nécessaire.

Les missions définies ci-dessus sont tarifées suivant la délibération du Conseil d'Administration en vigueur chaque année. Ce tarif n'inclut pas les fournitures mobilières nécessaires à l'activité de l'archiviste (rayonnage, boîtes à archives, chemises, etc.)

La convention d'adhésion au service de maintenance du service d'archivage sera valable pour une durée de trois ans ; elle pourra être résiliée à la demande de l'une ou l'autre des parties.

Le terme de la mission donne lieu à la rédaction d'un rapport d'intervention remis à la collectivité.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

DECIDE :

- Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la « Convention de maintenance des archives » du Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Ariège (CDG09).
- Article 2 : de prévoir et réserver les crédits au budget pour payer cette prestation.

Vote pour : 19

Informations diverses				
-----------------------	--	--	--	--

Travaux avenue de Toulouse : Suite à l'appel d'offres pour les travaux les résultats sont les suivants :

Lot 1 pluvial	COLAS	SPIE BATIGNOLLES MALET	JEAN LEFEBVRE	
	140 959.50	137 465.27	111 395.55	
Lot 2 voirie	COLAS	SPIE BATIGNOLLES MALET	JEAN LEFEBVRE	THOMAS ET DANIZAN
	159 597.75	171 916.21	155 851.62	159 490.50

Après analyse des offres, l'entreprise Jean LEFEBVRE a été choisie pour un montant total de 267 247.17 € HT soit 320 696.60 € TTC. 363 000 € sont inscrits au budget d'après les estimations. Les travaux devraient débiter dans un mois.

Elections Cantonales et Régionales des 20 et 27 juin 2021 : En raison des deux élections prévues le même jour, le scrutin aura lieu au foyer rural. Le plan de disposition des bureaux de vote sera transmis aux conseillers municipaux dès qu'il sera finalisé. Il faudra mobiliser un nombre important de scrutateurs soit 48 : 24 pour le bureau 1 et 24 pour le bureau 2.

Les horaires pourraient être de 8 h à 20 h, à confirmer lorsque nous aurons les informations gouvernementales.

Cantine : Suite à une visite de la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de Protection des Populations) à la cantine scolaire, située dans la ferme du Biac, il a été relevé un certain nombre d'anomalies et notamment : pas de vestiaires et de toilettes dédiés au personnel, le bâtiment est vieillissant (présence de salpêtre en bas de certains murs), etc. Il est nécessaire de trouver une solution dans un délai de deux ans, pour une mise aux normes actuelles. Le bâtiment resté libre de l'ancienne Maison d'Accueil Spécialisée, acquis par la mairie, pourrait être aménagé en cantine. La commune pourrait bénéficier de subventions importantes, notamment le DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) les écoles et les cantines faisant partie des projets bien subventionnés. Un dossier d'étude sera mis en œuvre pour ce projet.

Dans l'immédiat et en l'absence d'élèves, des travaux de nettoyage intensif et de remise en état ont été réalisés, une mise en peinture est prévue courant juillet.

Crèche : Un projet de construction d'une crèche à LEZAT SUR LEZE, a été débattu à la Communauté de Communes, à la suite de demandes de plus en plus importantes des familles, sur la vallée. Le projet est trop lourd sur le plan financier pour être porté par la Communauté des Communes. Monsieur le Maire et le Président de la CCAL ont rencontré un porteur de projets de crèches privées. Un terrain au Biac pourrait convenir pour l'implantation d'un bâtiment (le besoin est de 350 m² environ). Une proposition sera faite à la commune et sera présentée au conseil municipal.

Dominique CASTAGNÉ demande si c'est une gestion privée ?

Monsieur le Maire confirme et indique qu'il s'agit d'une mini-crèche de 10-12 places.

Dominique CASTAGNÉ demande pourquoi la CCAL n'est pas le porteur de projet, comme pour les deux maisons de santé du MAS D'AZIL et du FOSSAT ?

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas possible pour la CCAL d'assumer le financement de la construction et du fonctionnement d'autant plus que d'autres communes pourraient être intéressées par ce type de projet.

Dominique CASTAGNÉ indique qu'il en parlera à la CCAL lors d'une prochaine réunion.

Xavier ETCHEMENDIGARAY rejoint l'avis de Dominique CASTAGNÉ et indique qu'il n'est pas normal que la gestion de l'accueil de la petite enfance soit prise en charge par des structures privées et non par la CCAL.

Dossier LABROQUERE/INNOVATECH : Josiane ARABEYRE demande où en est le dossier. Monsieur le Maire dit que l'avancement progresse. Il a rencontré ce matin l'entreprise de maçonnerie retenue par la commune pour demander la modification du devis, pour les travaux de mise en sécurité. La CCAL qui a travaillé sur ce dossier nous a informé que l'EPFO (Etablissement Public Foncier Occitanie) pourrait acquérir cet immeuble, qui pourrait ensuite être récupéré par la commune, sous conditions financières. La procédure est plus longue, mais elle peut être engagée. Jean LABORDE précise que les travaux de consolidation doivent être d'abord réalisés puis un arrêté de péril ordinaire doit être pris, pour mettre en place une procédure.

Avenue des Moulins : Claude LLUIS a rencontré un riverain de l'avenue des Moulins qui signale que des véhicules roulent trop vite. Cette constatation est aussi évoquée pour la route de Carbonne, le Chemin des Plapès et autres voies de circulation du village.

La séance est levée 19 h 22.